



Beauvais, Le lundi 15 mars 2009
COMMUNIQUE DE PRESSE

Visite officielle du « parcours handicap »
Parcours de sensibilisation au handicap, dans le cadre
de la semaine nationale des personnes handicapées physiques

Le Lundi 16 mars à 10h30
à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
Espace Saint-Quentin, 1, rue des filatures - Beauvais

Alors que se déroule la semaine nationale des personnes handicapées physiques se déroule, le Conseil général de l'Oise, comme il s'y est engagé depuis 2006, se mobilise pour sensibiliser le public au handicap physique et aux difficultés liées aux situations de handicap.

Ce mardi 16 mars, Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, et Henri Bonan, Vice-Président du Conseil général chargé de l'autonomie des personnes, rendra une visite officielle à la 5^{ème} édition du « parcours handicap ».

> En partenariat avec l'association des paralysés de France et l'association Activités Physiques Adaptées 60

Conçu par l'Association des paralysés de France (APF), le « parcours handicap » est un parcours de sensibilisation du grand public au handicap physique, ouvert durant toute la semaine du handicap (du 11 au 19 mars) aux collèges, aux écoles d'infirmières et au grand public.

Ce parcours permet d'être confronté aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans leur vie quotidienne (commerces, transports, logement, rue...), en fonction du type de handicap physique.

L'association des paralysés de France et l'association Activités Physiques Adaptées 60 assureront la visite pour faire de ce parcours un lieu de réflexion et d'échanges, afin de favoriser une prise de conscience, lutter contre les stéréotypes et promouvoir le respect de la place de chacun.

> Les missions essentielles de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Afin de faciliter l'accès aux droits et simplifier les démarches des personnes handicapées, le Conseil général s'est employé à prendre toutes ses responsabilités et a déployé ses

efforts pour créer, dès janvier 2006, cette Maison Départementale des Personnes Handicapées, en synergie avec les acteurs institutionnels et associatifs.

Installé sur plus de 1.500 m², cette MDPH bénéficie de conditions d'accessibilité optimales et permet, sur un guichet unique, d'informer, d'orienter et d'accompagner de manière simplifiée les personnes handicapées et leur entourage.

Elle s'inscrit aujourd'hui dans un réseau de proximité, qui vise à se rapprocher au plus des territoires et des besoins des personnes en perte d'autonomie : En 2009, la MDPH a accueilli 6.425 personnes, elle a répondu à 22.701 appels téléphoniques et statué sur plus de 35.000 demandes. Pour les Isariens éloignés du Beauvaisis, les Maisons du Conseil général sont équipées de points visio-publics permettant de simplifier les démarches administratives (accès à distance à la MDPH à travers ces bornes).

> Une politique départementale ambitieuse en matière de handicap

Avec la loi de 2005 qui lui a transféré de nouvelles responsabilités en matière de handicap, le Conseil général s'est donc attaché à développer une politique ambitieuse en matière de handicap.

A travers le schéma départemental des personnes handicapées (2006—2011), le Conseil général s'attache à favoriser le respect du projet de vie et à répondre aux besoins de tous, en développant des réponses aux besoins non couverts. Le schéma départemental s'est ainsi donné 3 priorités :

- *les personnes handicapées vieillissantes*

Deux nouveaux foyers médicalisés de 50 places chacun ont été créés dans l'Oise, à Crépy en Valois (« La Sagesse », ouvert en mai 2008) et à Monchy Saint Eloi (qui sera prochainement ouvert).

- *les personnes lourdement handicapées*

Il n'y avait pas de prise en charge de ce type dans l'Oise : un foyer d'accueil médicalisé pour personnes polytraumatisées de 40 places a été ouvert, à Bailleul-sur-Thérain, en novembre 2008.

- *les personnes handicapées psychiques*

Des efforts importants ont été mis en œuvre pour la création de services d'accompagnement médico-social (SAMSAH) et de groupe d'entraide mutuelle (GEM), sur l'ensemble du département.

En matière d'hébergement, pour permettre le maintien à domicile des personnes handicapées, le Conseil général expérimente depuis le 1er septembre 2009, un nouveau service itinérant d'intervention de nuit au domicile des personnes handicapées, sur les territoires du Beauvaisis et du Compiégnois, parce qu'il nous paraît important de permettre aux personnes handicapées de pouvoir avoir une vie sociale en soirée, comme tout un chacun.

> Le Département souhaite poursuivre sa mobilisation

La prise en compte du handicap est au cœur des politiques de solidarité du Département. Les dépenses auxquelles le Département doit faire face dans le domaine du handicap et du soutien à l'autonomie n'ont pas cessé d'augmenter au cours des dernières années.

Les demandes de Prestations de Compensation du Handicap (PCH) sont en forte croissance. Depuis le 1er juin 2006, date de sa création, 3.979 demandes de PCH adultes ont été versées. Et depuis le 1er avril 2008, sont venues se rajouter 746 demandes de PCH enfants.

Il convient plus que jamais de rester mobilisés et déterminés afin de poursuivre une politique ambitieuse en faveur du handicap.

En 2008, le Conseil général de l'Oise a engagé 67,7 millions en faveur du secteur du handicap, 80 millions d'euros en 2009, et prévoit un budget de 82 millions pour 2010.